

Cette opération ne peut pas faire l'objet de bonification CPE, en application de l'article 6 de l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, de même que toutes les opérations éligibles au dispositif CEE réalisées sur le bâtiment ou le parc de bâtiments concerné au cours de la durée totale du contrat.

Le cadre C ci-dessous prend place après la partie B de l'attestation sur l'honneur complétée par le bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie. Il est à remplir par l'opérateur titulaire du contrat assurant la conduite de l'installation.

C/ Professionnel titulaire du CPE services

* Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....
* Fonction du signataire : .....
* Raison Sociale : .....
* Numéro SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
* Adresse : .....
Compléments d'adresse : .....
* Code postal : ..... *Ville : .....
Pays : .....
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Mobile : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Courriel : .....

* En tant que représentant de l'entreprise titulaire du contrat de performance énergétique CPE services, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournirai exclusivement à [raison sociale du demandeur] l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment le contrat de performance énergétique de services (CPE Services) signé avec le bénéficiaire ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie en ce qui concerne le CPE Services ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées ;
- que je suis titulaire d'une qualification Qualibat 553 ou 554 (ou équivalente à préciser : ……..), valide à la date d'entrée en vigueur du contrat CPE Services ;
- qu'en cas de non atteinte de la performance garantie par le CPE Services, je supporterai une pénalité, représentant 100 % du surcoût dû à l'écart de consommation constaté par rapport à l'engagement contractualisé.

Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à .....
* Le _ _ / _ _ / _ _ _ _
* Cachet et signature du professionnel